

## Approuvé lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre

CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 7 juillet 2023 à 19H30

### PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Patrick, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal** : 19 juin 2023

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 10

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 8

**Nombre de conseillers municipaux représentés** : 2

**Nombre de conseillers absents** : Néant

**Présents** : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MATTHEY Emmanuelle, MM. BOULY Laurent, FERRE Jérémy, FOLLIET Frédéric, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques

**Excusé(s)** : M. DAVID Frédéric (pouvoir à M. LAUBLANC Jean-Jacques), M. FIERIMONTE Sébastien (pouvoir à M. LACOSTE Patrick)

**Absent(s)** : 0

**Secrétaires de séance** : Mmes FARRIS Sandrine et BUCHAILLARD Sylvie

---

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente séance du 12 mai 2023.

Le conseil municipal remercie Mme Emmanuelle MATTHEY pour le travail fourni pour la préparation de la boîte à livres (nettoyage, peinture, etc.) et pour sa mise en place ; Il lui fait part des remerciements déjà reçus de plusieurs habitants.

**Présence et intervention de M. Paul LAUER**, Délégué de la Fondation du Patrimoine pour la Bresse Bourguignonne. M. le Maire rappelle le contexte et M. LAUER explique ce qu'est la fondation. L'objectif est de sauver le petit patrimoine depuis 1997 en s'appuyant sur les entreprises locales. Des Appels aux dons sont lancés pour sauver des bâtiments classés ou non et des œuvres d'art: églises, tableaux...

A Ratenelle, une souscription pour l'église a été lancée en 2016, conjointement menée par la commune et le CADE, elle a permis de récolter 20840 €. Les travaux initialement prévus n'ont pas été réalisés mais les fonds collectés ont été conservés par la Fondation du Patrimoine. Une nouvelle souscription va devoir être lancée afin de débloquer les premiers fonds qui seront automatiquement reversés sur le nouveau projet pour l'église. (travaux prioritaires : le décollage du pignon sud-ouest).

Il conviendra dans un premier temps de nommer un architecte pour la partie pignon (pas d'obligation de faire appel à un architecte du patrimoine) et afin de déterminer par priorités les travaux à réaliser (projet d'ensemble avec plusieurs tranches).

Ensuite une nouvelle souscription sera lancée (afin de pouvoir récupérer les fonds issus de la première souscription) et collecter éventuellement de nouveaux fonds ; Possibilité de subvention du département de S. & L. (entre 20 et 25%) et de la Région (La région reverse 1€ par euro collecté avec un plafond de 12 000€) ; Abondement de la fondation du patrimoine, possibilités de mécènes (Crédit Agricole, etc.) et de participation de la Sauvegarde de l'art français (uniquement pour les églises).

Une nouvelle convention tripartite devra être signée entre la Commune, le CADE et la Fondation du Patrimoine pour le lancement de la nouvelle souscription ; Une fois l'étude par un architecte réalisée, des devis pourront être sollicités auprès des entreprises ; La présence de la Fondation du Patrimoine sera nécessaire lors de la présentation de l'étude par l'architecte (pour avis, conseils, etc.).

M. Lauer va nous faire parvenir un dossier avec les différents modèles de délibérations à prendre pour relancer la souscription et pour solliciter les subventions auprès du Département et de la Région.

Un groupe de travail pour ce projet va être mis en place, il sera composé de Jean-Jacques LAUBLANC, Patrick LACOSTE Jérémy FERRE, Sandrine FARRIS et de membres non élus (plusieurs personnes sont évoquées, elles seront consultées dans un premier temps pour requérir leur accord).

## **COMMISSION VOIRIE BÂTIMENTS :**

### **Logement du CCAS**

RAPPEL : le montant du loyer mensuel avait été fixé à 670 €, une annonce de mise en location a été diffusée notamment sur Radio Bresse, plusieurs dossiers de candidature ont été déposés en mairie. Ils ont été examinés et 3 candidats ont visité le logement.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir un dossier et autorise le maire à signer le bail de location à compter du 12.07.2023.

### **Logement à l'étage de la mairie**

RAPPEL : Le conseil municipal avait fixé le montant du loyer mensuel à 375 €. Comme vu en conseil municipal du 12.05.2023, un devis avait été sollicité afin de rénover la salle de bains, les travaux ont été réalisés, et la personne intéressée en mai pour louer le logement a confirmé sa demande ; sa candidature a été retenue et elle a emménagé le 26 juin dernier.

### **Logement à l'étage de l'école élémentaire**

Le logement est mis en location ; Le montant du loyer mensuel est de 540€ ; Une annonce de mise en location est en cours de diffusion notamment sur Radio Bresse, les dossiers de candidature sont à déposer à la mairie, ils seront examinés afin de sélectionner le futur locataire.

### **Salle polyvalente**

M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux et sur le budget prévisionnel.

Le permis de construire a été accordé et les commissions de sécurité et d'accessibilité ont toutes deux donné un avis favorable sur le projet.

Dans le cadre des demandes de CEE via le SYDESL pour le projet de la salle polyvalente, M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de signer avec le SYDESL une convention de partenariat relative à la valorisation mutualisée des CEE ; le conseil municipal valide à l'unanimité cette convention de partenariat relative à la valorisation mutualisée des CEE proposée par le SYDESL et autorise le maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Une consultation de plusieurs banques est en cours pour l'obtention d'un prêt à hauteur de 200 000 € maximum.

La signalétique indiquant la salle polyvalente va être revue, de nouveaux panneaux seront mis en place.

### **Panneau Entrée de Village**

Le maire présente à l'assemblée une maquette de panneau qui pourrait être installé à l'entrée du village afin d'annoncer les manifestations ; un tour de table est effectué afin de requérir les remarques et avis de chacun qui permettront de faire évoluer la maquette et finaliser le projet.

### **Réfection de la Route du Pré Cartier**

Une réunion pour la bornage a eu lieu sur place le 26 juin dernier avec les différents riverains concernés ; le géomètre a présenté le plan de bornage établi, ce plan de bornage n'a pas été validé par l'un des riverains ; une conciliation est en cours, si aucun accord amiable n'est trouvé avec le riverain, le maire informe l'assemblée que le dossier sera porté par la commune devant le tribunal administratif (reconnaissance de la responsabilité du riverain en cas d'accident et coût bien plus élevé pour la commune).

### **PLUI – Délibération sur le projet arrêté**

Le conseil communautaire a validé le projet arrêté du PLUI lors de sa séance fin juin ; il appartient désormais à chaque commune membre de la CCTB dans un délai de 3 mois de délibérer ; ce point sera à l'ordre du jour du conseil municipal début septembre afin de laisser le temps nécessaire à chacun de prendre connaissance du projet (zonages, réglementation, etc.).

M. Laurent BOULY interroge le conseil quant à la zone naturelle définie derrière son habitation et portée sur le zonage du PLUI. M. le Maire répond que cette zone est ainsi définie depuis le début de l'élaboration du PLUI par la communauté de communes, aucun changement de zonage n'a été sollicité par qui que ce soit pour ces parcelles ; M. le Maire propose de se renseigner auprès de M. ROUTHIER de la CCTB quant à l'origine de ce classement en zone naturelle. Il précise que l'enquête publique prévue fin octobre va permettre de recevoir les demandes particulières telles que celle de M. Laurent BOULY, apporter les réponses correspondantes et enregistrer les éventuelles erreurs à rectifier.

### **Cadastre**

M. le Maire évoque un problème de mise à jour nécessaire du cadastre ; Le service des impôts a posé le problème des habitations non répertoriées correctement sur le cadastre (problème de liaison entre la référence cadastrale du bâtiment et le numéro de l'habitation) qui engendre des erreurs et d'importants problèmes pour les services utilisateurs tels que les pompiers/secours, les gendarmes, etc. Une mise à jour doit rapidement être effectuée.

### **Projet bascule**

Possibilité de subvention du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets 2024 (Anniversaire 80 ans de la Libération 8 mai 1944)

Un projet pourrait être porté par la commune en lien avec l'école (dépôt du dossier avant le 31/12/2023) autour du bâtiment de la bascule, ce qui permettrait de financer une partie de sa rénovation. Un groupe de travail composé de Patrick LACOSTE, Sylvie BUCHAILLARD et Emmanuelle MATTHEY propose de réfléchir à ce projet.

### **VOIRIE**

Le passage piétons au niveau des écoles, du restaurant scolaire rue du centre a été réalisé. Le passage piétons sur la route départementale a été retracé.

La plateforme à containers pour l'impasse de la Teppe a été réalisée, il est prévu de mettre de la végétation tout autour à l'automne.

### **COMMISSION VIE SCOLAIRE, SOCIALE ET ASSOCIATIVE**

#### **Ecole**

- Le conseil municipal a confirmé l'achat d'un copieur d'occasion pour le début d'année scolaire.
  - L'enseignante de maternelle CP et ses élèves ont reçu les parents pour présenter leur travail sur l'Amérique.
  - Dans cette classe, la semaine sportive a été un succès.
  - En partenariat avec l'ESBRR, l'activité boules lyonnaises s'est déroulée pour les deux classes sur 4 séances au mois de juin avec l'intervention du conseiller technique départemental pour deux séances. Une subvention exceptionnelle de 100€ sera versée à l'association ESBRR pour son active participation à la vie scolaire durant l'année scolaire.
  - A partir de septembre c'est Mme Sophie ROPERO qui assurera la direction de l'école de Ratenelle, Mme Christine PAYEBIEN partant en formation.
- Un remplaçant sera nommé pour l'année scolaire 2023/2024 pour la classe élémentaire.

#### **Garderie restaurant scolaire**

Le sou des écoles envisage de changer de prestataire de restauration.

Une réflexion est à mener sur le règlement de la garderie : Il faut sans cesse relancer certaines familles pour le paiement des factures.

### **COMMISSION BUDGET, FINANCES, CADRE REGLEMENTAIRE :**

#### **Création de poste - Stagiairisation de Mme Amandine SOLERIEU**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (d'une durée de 15 heures hebdomadaires) à compter du 01/08/2023 pour le recrutement en qualité de stagiaire de la fonction publique de Mme Amandine SOLERIEU, nouvelle secrétaire de mairie recrutée par anticipation dans le cadre du départ à la retraite au 31/12/2023 de Mme Catherine MESSERE.

Mme Sandrine FARRIS informe l'assemblée que suite à son accident du travail survenu en janvier au sein de son autre collectivité employeur, Mme Catherine MESSERE va reprendre le travail le 24 juillet prochain en mi-temps thérapeutique.

#### **Renouvellement du contrat de Mme Murielle LIBET**

Le contrat de Mme LIBET Murielle arrive à échéance à la fin du mois d'août 2023 ; le conseil municipal décide à l'unanimité de le renouveler jusqu'à la fin du mois de décembre 2023 en revoquant la répartition des horaires de travail.

#### **Décision modificative budgétaire**

Mme Sandrine FARRIS expose à l'assemblée qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire afin de régulariser une écriture comptable en opérations d'ordre ; il s'agit d'amortissements de travaux du SYDESL pour un montant de 5867 € ; ce montant doit être inscrit lors de l'élaboration du budget aussi bien en dépenses de fonctionnement qu'en recettes d'investissement ; lors de la saisie du budget 2023, en recettes d'investissements, le montant n'a pas été saisi au bon article comptable, par conséquent il convient de retirer la somme de 5867 € à l'article 1641 et de la porter à l'article 2804182.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée.

#### **Désignation d'un référent déontologue de l' élu local – Proposition de mission par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire**

Mme Sandrine FARRIS expose à l'Assemblée que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local prévoient que chaque élu local devra être en

mesure, à compter du 1er juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local inscrite depuis 2015 à l'article 1.111-1-1 du code général des collectivités territoriales. Elle informe l'assemblée que le conseil d'administration du CDG 71 a validé le principe de proposition d'une mission de référent déontologue de l' élu local aux collectivités et établissements publics du département de Saône-et-Loire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la mission de référent déontologue de l' élu local au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire, adopte la charte de l' élu local et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

### **Remboursement de frais aux élus**

Le Conseil Municipal, suite à la présentation des justificatifs correspondants, décide à l'unanimité le remboursement des frais suivants avancés par les élus pour des achats effectués pour le compte de la commune :

- Remboursement à M. Patrick LACOSTE de la somme de 12,00€ (Plancher pin pour logement communal)

### **Bureautique et téléphonie**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il va rencontrer des commerciaux afin d'établir des devis correspondants à nos besoins (étude pour un standard téléphonique au secrétariat + téléphonie école, fibre à la salle polyvalente).

Une étude pour un nouveau copieur à la mairie va également être sollicitée (avec possibilité de bascule de l'actuel copieur mairie à l'école).

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire soulève le problème du pont de Chemin de fer duquel des enfants sautent (dangerosité, nuisances, plaintes, etc.) ; Mme Sandrine FARRIS précise qu'un arrêté est en vigueur sur la commune de Romenay
- M. le Maire évoque le demande de licence 3 faite par M. Jean-Jacques HAYNE pour les Pagaies de la Bresse
- M. le Maire explique que suite à la fermeture d'une classe à Jovençon, des bureaux d'élèves sont en vente par la commune, Mme Sophie ROPERO, enseignante à l'école maternelle de Ratenelle serait intéressée par l'achat de quatre bureaux et chaises pour un montant de 60€
- M. le Maire fait un point sur la dernière réunion de la Communauté de Communes et explique que le projet de piste cyclable a été abandonné (400 000€ ), à la place une signalétique en bord de Seille avec l'installation de tables pique-nique est prévue (coût : entre 45 000 € et 50 000 €)
- M. Jean-Jacques LAUBLANC demande si le terrain en vente Route de Tournus sera nettoyé prochainement par le propriétaire
- M. Jean-Jacques LAUBLANC signale que les peupliers sont en attente de nettoyage
- M. Laurent BOULY propose de changer d'hébergeur pour le site internet communal, pour des raisons de sécurité contre les cyberattaques, cela serait l'occasion de revoir également l'arborescence du site et les mises à jour nécessaires.
- Mme Emmanuelle MATTHEY évoque le problème des chats errants sur la commune, elle explique les possibilités de conventions avec les associations telles que 30 millions d'amis ou JADE (possibilité de remboursement d'une partie des frais, prêts de cages, etc.) mais dans tous les cas, une somme reste toujours à la charge de la commune.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 1er septembre 2023 à 19h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit .

Le Maire,  
Patrick LACOSTE

Les Secrétaires de Séance,  
Sandrine FARRIS    Sylvie BUCHAILLARD